



Port de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 73 44 11 / 06 03 69 47 19

www.pacific-palissades.com / e-mail : pacific.palissades@orange.fr

CASIER(S) N° :.....

BULLETIN REPONSE POUR L'ANNEE 2011

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque de **380 € TTC** correspondant au montant du loyer de la mise à disposition d'un casier.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque de **606 € TTC** correspondant au montant du loyer de la mise à disposition de deux casiers.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque de **814 € TTC** correspondant au montant du loyer de la mise à disposition de trois casiers.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque de.....TTC constitutif dû pour la période du.....au.....

Je ne renouvellerai pas mon contrat de location pour l'année 2011, et je viendrai récupérer mon matériel **avant le 28 Février 2011.**

Le loyer doit être réglé avant fin Février. Tout loyer non réglé avant fin mars (cachet de la poste faisant foi) entraînera une majoration de 10% et des frais de poste (RAR).

Un client qui quitte définitivement son casier, doit prévenir le gérant sur place, lorsqu'il a libéré son casier, faute de quoi il sera redevable d'un complément de loyer.

LICENCES FFV (Fédération Française de voile) 2011

- « Licence FFV VOILE JEUNE » (Moins de 18 ans)..... **26 €**
- « Licence FFV VOILE ADULTE » (Plus de 18 ans)..... **50 €**

Nous vous conseillons de prendre la licence de voile FFV, elle inclut une partie assurance qui vous donne les garanties suivantes :

- RC pour les dommages corporels, matériels et immatériels.
- Défense pénale et recours, accidents corporels, frais de recherche et sauvetage.

Des garanties complémentaires peuvent être souscrites. (Formulaire Flash assurance de la MMA à l'accueil).

Si vous souhaitez avoir une licence FFV, veuillez s'il vous plaît nous joindre un 2ème chèque libellé à l'ordre de PACIFIC PALISSADES.

La fermeture annuelle de notre établissement sera du 17 Décembre 2010 17h00 au 25 Février 2011 inclus.

Date et signature de client

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

"Lu et approuvé, bon pour accord".